



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 61 - Reconversion du site Saint-Jacques/Arsenal - Attribution de subvention

## **Reconversion du site Saint-Jacques/Arsenal**

### **Attribution de subvention**

**Rapporteur : M. SCHAUSS, Conseiller Municipal Délégué**

Le transfert de l'Hôpital Saint-Jacques du centre-ville vers le site Jean Minjoz offrira, à terme, une emprise de 5 hectares composée de bâtiments à fort intérêt patrimonial, et une emprise foncière libre de 1,5 hectare environ. La reconversion du site Saint-Jacques/Arsenal est à l'étude depuis plus de 3 ans. En collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), propriétaire des lieux, et les services de l'Etat, ce temps a été mis à profit pour parfaire la connaissance du site, du patrimoine, pour évaluer le potentiel de reconversion, définir une programmation globale et proposer un schéma directeur urbain. La mutation de cet ensemble urbain situé dans l'hyper centre de Besançon revêt un caractère stratégique et prioritaire pour la collectivité. Il est porté par l'ambition d'y faire émerger la Cité des Savoirs et de l'Innovation développée autour d'espaces publics qualitatifs, d'une grande bibliothèque, d'un espace de congrès et d'hôtellerie associé, d'un pôle pédagogique...

Le maintien d'une certaine dynamique sur le site en mutation, en accompagnement du repli progressif des activités du CHU, est nécessaire pour lui conserver une activité, une lisibilité, suggérer la curiosité et participer à en construire l'attractivité en tant que futur nouveau quartier.

L'initiative du collectif «Hôp hop hop» va tout entière vers la satisfaction de cette exigence puisqu'il se propose, en accord avec le CHU, de mettre en œuvre un événement nommé «Hôp, tous à Saint-Jacques !».

Pour cela, le collectif «Hôp hop hop» envisage le développement sur site de deux pôles avec :

- la mise à disposition d'espaces de travail à tous ceux qui en cherchent, dans les domaines du soin, de la création, de la culture, de l'aménagement, et dans le souci constant de l'échange ;
- l'ouverture d'un café associatif et d'une ressourcerie, qui seront des lieux animés et de rencontres. Cet espace intergénérationnel et interdisciplinaire accueillera régulièrement des événements et des ateliers, où des personnes aux intérêts variés se croiseront.

L'idée du collectif est d'occuper temporairement l'espace disponible en proposant et en suscitant des usages, et en redonnant sens à la définition première de l'hospitalité, l'accueil de l'autre dans la bienveillance. Il s'agit de créer un lieu partagé et de partage, où tous se retrouveraient par le biais d'activités culturelles, pédagogiques et thérapeutiques dans un espace pluridisciplinaire et intergénérationnel. Ce nouveau lieu d'innovation sociale et urbaine, espace de savoir, anticipera la future «Cité des Savoirs et de l'Innovation».

La Ville de Besançon souhaite soutenir cette initiative en attribuant une subvention de 3 000 € au collectif «Hôp hop hop».

En cas d'accord, la somme sera prélevée sur la ligne budgétaire 65.820/6574 CS 30100.



## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € au collectif «Hôp Hop Hop» pour l'organisation de l'évènement «Hôp, tous à Saint-Jacques !»,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à l'attribution de cette subvention.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

